



CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de TREMOUILLES

COMPTE RENDU
Du 10 février 2022

Date de la convocation
05 février 2022

*L'an deux mille vingt et deux, le dix février à vingt et une heure,
le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.*

*Présents : Mesdames : Alvernhe Colette, Boudou Sylvie,
Gayraud Françoise et Prompt Martine ;
Messieurs : Angles Alain,
Christmann Serge, Fabre Gérard, Julien Michel,
Mallevalle Jean-Marie, Négrié Francis,
Rivière Jérôme et Vidal Joël.*

*Absents excusés : Boissonnade Kévin, Carrière Christian et Daures Jean-Marie
A donné pouvoir : Carrière Christian à Boudou Sylvie
Daures Jean-Marie à Julien Michel*

Mme Alvernhe Colette a été nommée secrétaire et a accepté.

Compte rendu du 28/10/2021 modifié est adopté
Compte rendu du 16/12/2021 est adopté

ASSAINISSEMENT RUE DU SALÈS

Les entreprises Cavalié et Catusse ont remis leur devis pour l'extension de l'assainissement sur la rue du Salès.

Celui de Cavalié est de 9 275,00€ H.T et pour Catusse, il est à 17 347,00€ H.T.. ; La base de calcul étant différente, en proratisant le devis Catusse en rapport avec les longueurs, il serait d'environ 12 211,00 H.T.

Le conseil après en avoir délibéré, valide le devis de l'entreprise Cavalié.

NOUVEAU LOTISSEMENT

ABC Géomètre a envoyé le chiffrage et le métrage du futur lotissement.

L'estimation de l'aménagement est de 80 000,00€.

Le prix de vente du terrain doit être décidé ; savoir que :

Prix d'achat du terrain	55 423,00€
Aménagement	80 000,00€

Il est décidé par le Conseil que le prix de vente sera de 30,00€ le m².

La superficie des parcelles, environ 1000 m², est un atout pour les personnes recherchant un lieu de vie en campagne avec un espace plus grand par rapport aux parcelles proposées dans les communes environnantes.

A étudier le Règlement du Lotissement, si des modifications sont souhaitées telles que les haies, les constructions de plein pied, une date de construction après l'achat du terrain...

Le lotissement étant une extension de celui existant dit « Les Landes », il portera le nom.

Pour la parcelle de Mme Cazals, une offre a été faite et, à ce jour, aucune suite n'est donnée.

GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE – SIEDA

Le fournisseur d'énergie retenu est EDF à compter du 01/01/2022.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL EN BIBLIOTHÈQUE ET ACCUEIL GARDERIE

Un local communal situé sous la salle des fêtes, pourrait être revaloriser en espace bibliothèque / accueil garderie.

La création d'une bibliothèque et d'un espace d'accueil pour les enfants en garderie permettrait de favoriser l'accès à la culture par le biais de la lecture, d'animations culturelles avec l'appui de la Médiathèque Départementale d'Aveyron.

Le local pour remplir cet objectif, nécessite des travaux intérieurs (sol, murs, électricité, sanitaires...).

Pour la réalisation de ce projet, il est possible de demander une aide financière à hauteur de 20% à 80% au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux pour la campagne 2022.

Le plan de financement, suivant, est présenté aux membres du Conseil Municipal :

Coût du projet	50 600,00 € H.T.
<i>Subvention demandée à l'État</i>	<i>40 480,00</i>
A la charge de la commune	10 120,00

D'autres aides pourront être demandées auprès de la région et du département.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de présenter le projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

RÉNOVATION D'UN LOGEMENT A VOCATION LOCATIVE

Un local communal situé au 6 place du Clocher, inhabitable en l'état actuel, pourrait être réhabilité en logement et proposé à la location.

L'aménagement de ce logement permettrait d'agrandir notre parc afin d'attirer de nouveaux résidents sur la commune.

La toiture, les poutres et les murs sont en bon état. Les travaux de rénovation porteront sur l'électricité, la plomberie, les murs, le plafond, l'accès extérieur...).

L'aide financière de la DETR peut être sollicitée à hauteur de 20% à 40% sur une assiette de 1 500,00€ le m². La superficie du logement étant de 36.59 m², le plan de financement présenté aux Conseillers est le suivant :

Coût du projet	85 250,00 € H.T.
<i>Subvention demandée à l'État</i>	<i>21 954,00</i>
A la charge de la commune	63 296,00

La Région et le Département pourront, eux aussi, être sollicités pour des subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de présenter le projet.

COMPTE RENDU DE RÉUNIONS

✚ ÉPAGE – J-M. Malleviale

- Présentation d'un budget déséquilibré, ceci est dû au retard de versement des subventions attribuées.

✚ CONSEIL D'ÉCOLE – J. VIDAL

- Effectif pour l'année 2022-2023 : 29 enfants sont prévus,
- Exercice incendie a été réussi,
- Le livret GIBUS est plébiscité,
- Nouveaux livrets scolaires disponibles sur EduConnect,
- Remerciements à l'APE pour le goûter de Noël, les livres et jeux offerts,
- Remerciements à la Municipalité pour l'adhésion à CANOPÉ,
- Un nom pour l'école est demandé : ceci étant de la compétence de la Commune, une réflexion sur le sujet passera par une concertation des enfants, des parents, de l'équipe pédagogique et des habitants,
- Le prochain Conseil d'École est prévu pour le 14 juin 2022.

DÉLIBÉRATIONS A PRENDRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, AU TITRE DE LA DETR 2022 PROJET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT OU LE MAINTIEN DES SERVICES AU PUBLIC EN MILIEU RURAL – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL EN BIBLIOTHÈQUE ET ACCUEIL GARDERIE

Mr Le Maire présente aux Conseillers le projet de l'aménagement du garage situé sous le local de la salle des Fêtes.

Il s'agit de créer une bibliothèque et un espace d'accueil pour les enfants en garderie afin de favoriser l'accès à la culture par le biais de la lecture, d'animations culturelles avec l'appui de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Valide le projet d'aménagement pour la création d'un lieu d'accueil bibliothèque et garderie, Autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2022 et Donne toutes délégations utiles pour mettre en place cette délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, AU TITRE DE LA DETR 2022 PROJET FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT OU LE MAINTIEN DES SERVICES AU PUBLIC EN MILIEU RURAL – RÉNOVATION D'UN LOGEMENT A VOCATION LOCATIVE

Mr Le Maire soumet à l'assemblée le projet de la rénovation du local communal situé au 6 place du Clocher.

Ce projet porte sur la réhabilitation d'un espace vacant inhabitable en l'état actuel en studio qui sera proposé à la location.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Valide la rénovation de ce local pour réaliser un logement, Autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2022 et Donne toutes délégations utiles pour mettre en place cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Rencontre avec la CUMA du 28/01/2022 :

Matériels à disposition actuellement : Fourgon, Karcher, Fourche, Balayeuse et Tonneau à lisier. Reste à voir selon les besoins de l'agent technique pour l'utilité des matériels ou pas.

Matériels à venir : Balayeuse et Minipelle.

L'utilisation de la balayeuse qui serait facturé 33,33€/heure et celui de la minipelle pour 21,00€/heure.

Si la Commune souhaite adhérer pour ces derniers, une cotisation sera dûe de 600/800€ pour la balayeuse et de 100€ pour la minipelle.

La première année sera une période d'essai qui sera clôturée par une réévaluation des besoins.

Pour la débroussailleuse, des périodes de disponibilité seront réservées à la Commune. Et pour la minipelle dont l'usage devrait être plus ponctuel, les adhérents de la CUMA vont se concerter pour son prêt.

Chemin de la Marque est à prévoir.

Sur Bonnuéjouis, le raccordement au réseau est souhaité par des résidents. Ceci doit être vu avec la ComCom Pays de Salars.

RALLYE du Rouergue :

Passage prévu sur la commune, pour cette année, 1 seule fois sur un créneau de 9h00 à 13h00.

PLAQUES DE RUE

Pour finir l'installation, une commande et la mise en place sont prévues.

Vu par le Maire

